



DDyssée vers 2030



L'actu des Objectifs de Développement Durable

N° spécial : Migrations - Décembre 2018



La question des migrations est au cœur de l'Agenda 2030 qui reconnaît explicitement « la contribution positive qu'apportent les migrants à une croissance inclusive et au développement durable » (paragraphe 29). Si aucun Objectif de développement durable (ODD) n'y est exclusivement dédié, 11 sur 17 contiennent des cibles et indicateurs portant sur la gestion des migrations ou les mobilités. Celles-ci apparaissent également à travers l'impératif « ne laisser personne de côté » qui impose une attention particulière aux migrants, réfugiés, déplacés et demandeurs d'asile.

À l'occasion de la journée internationale des migrants, ce numéro spécial de l'ODDyssée vers 2030 propose une série d'articles portant sur quelques enjeux, projets, outils de compréhension et d'analyse sur migrations et ODD.

LES MIGRATIONS ET L'AGENDA 2030

Les migrations au cœur des ODD : application du principe « ne laisser personne de côté »

Les migrations offrent un potentiel de développement durable en raison du capital intellectuel, culturel et financier des migrants, ainsi que de leur participation active dans la société. Selon le Secrétaire général des Nations unies (2017), « les migrations constituent un moteur de la croissance économique, de l'innovation et du développement durable. Chaque année, elles permettent à des millions de personnes de chercher de nouvelles opportunités, créant et renforçant ainsi les liens entre des pays et des sociétés ».



L'Agenda 2030 intègre de manière explicite ces enjeux au travers des cibles des Objectifs de développement durable (ODD) liés au travail décent (8), aux inégalités (10), à la traite des êtres humains (16) et aux capacités de connaissance des populations migratoires (17). Les interrelations entre objectifs font également de l'éducation (4) ou la santé (3), entre autres, des enjeux cruciaux. Par exemple, le processus de migration influe tant positivement (qualité des soins, situation socio-économique) que négativement (discrimination, stigmatisation, difficultés administratives) sur la santé, l'accès aux soins et le bien être des personnes et des communautés migrantes.

L'Agenda 2030 au travers de la priorité « ne laisser personne de côté » constitue une opportunité cruciale d'intégrer les migrations dans les politiques publiques de manière systémique, d'accueillir au mieux les migrants et de tirer bénéfice de la richesse qu'ils apportent. La prise en compte des migrations sera, infine, aussi déterminante pour l'atteinte des 17 ODD.

En savoir plus : [Rapport du secrétaire général de l'ONU sur les migrations – Migrations et santé](#)



Migration et justice climatique

Le changement climatique est à l'origine de deux injustices chez les populations les plus vulnérables ; elles subissent les conséquences d'un phénomène qu'elles n'ont pas provoqué et qui est lui-même la conséquence d'un mode de développement dont elles ne profitent pas. Cela pose une question de justice climatique et soulève des enjeux majeurs, dont celui des migrations climatiques.



Les migrations climatiques sont dues majoritairement à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des désastres environnementaux. Ils déplacent déjà deux fois plus de personnes que les conflits. Selon une étude récente d'Oxfam international sur [les déracinés climatiques](#), en 2016, plus de 23 millions de personnes se sont déjà déplacées en raison d'un événement climatique. La majorité des migrations s'effectue au sein d'un même pays, de manière temporaire ou permanente. Si le réchauffement atteint une augmentation de 2°C, 280 millions de personnes seront directement menacées par la montée des eaux.

Les migrations climatiques, également favorisées par la dégradation des écosystèmes, appellent des réponses spécifiques en termes d'accueil, de mécanismes de prévention, d'adaptation ou de résilience dans les territoires les plus touchés par les événements climatiques extrêmes.

Les Objectifs de développement durable (ODD) doivent permettre de faire progresser la justice climatique. Cela passe par la mobilisation de l'ensemble des acteurs et le renforcement des synergies entre eux. À ce titre, une décision, adoptée lors de la COP13 sur la désertification en septembre 2018, invite à intégrer la question migratoire dans les politiques nationales de réduction des risques de catastrophe et à la promotion de la

coopération.

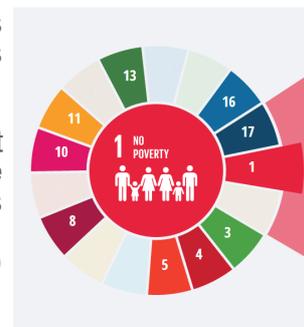
En savoir plus : [Théma justice climatique – Solidarité climatique : compte-rendu du side-event – Décision COP13](#)



Des outils interactifs pour comprendre les liens entre migrations et ODD

Les deux outils présentés sont des rosaces interactives permettant de mieux appréhender les contributions des migrations aux Objectifs de développement durable (ODD).

La rosace proposée par Migration data portal, un site internet fournissant des données statistiques sur les migrations dans le monde, permet d'identifier l'ensemble des cibles ou indicateurs des ODD reliés aux migrations. Par exemple, les cibles 1.1 (éradication de la pauvreté) et 1.3 (systèmes de protection social) de l'ODD 1 sont pertinentes pour réfléchir sur les migrations.



L'outil s'appuie sur deux ans de recherche concernant la façon dont les migrations impactent de manière positive ou négative le développement. Il est accompagné de 12 analyses plus approfondies.

[En savoir plus](#)

La rosace mise au point par Overseas Development Institute (ODI), un think tank mondial indépendant, fournit plus d'explications sur l'importance des questions migratoires dans la réussite de l'Agenda 2030. En cliquant sur l'un des douze thèmes proposés (genre, santé, urbanisation, technologie etc), l'outil affiche les ODD les plus concernés par la migration dans le cadre du thème choisi. Pour chacun des ODD concernés, il offre un message clé avec la possibilité d'accéder à une base documentaire (note d'enjeu, étude de cas) et scientifique. Par exemple, la technologie facilite les migrations et le processus d'intégration (ODD10), de même, les migrants très qualifiés contribuent à l'innovation et la productivité de leur pays d'accueil (ODD8 et 9).



[En savoir plus](#)

VERS UN ACCOMPAGNEMENT DES MIGRATIONS PAR L' AGENDA 2030

Adoption du premier Pacte mondial pour les migrations

Le 10 décembre 2018, le premier Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières a été adopté à Marrakech, au Maroc, par 130 pays. Il reconnaît l'importance d'une approche globale et d'une meilleure coopération internationale concernant les migrations.



Cet accord constitue une opportunité inédite d'améliorer la gouvernance des migrations, de s'attaquer aux enjeux que pose aujourd'hui la question migratoire et de renforcer la contribution des migrations et des migrants au développement durable. Il a été construit en cohérence avec la cible 10.7 de l'Agenda 2030 qui encourage à « faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées ».

Le Pacte mondial pour les migrations prévoit une meilleure gestion des flux migratoires grâce à une coopération internationale renforcée, afin de protéger les individus, garantir leurs droits humains, lutter contre le trafic de migrants et la migration irrégulière. Les États sont également invités à lutter contre le changement climatique, notamment en mettant en œuvre l'Accord de Paris, pour répondre au défi des migrations climatiques.

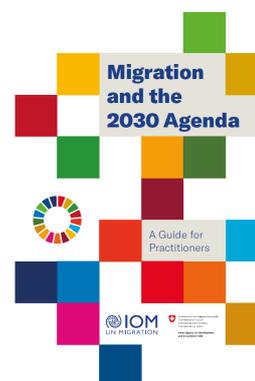
Juridiquement non contraignant, le Pacte constitue un ensemble de principes et d'instruments dont les États peuvent s'inspirer dans la mise en œuvre de leur politique migratoire.

[En savoir plus](#)



Intégrer les migrations aux plans de développement à l'aide des ODD

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), agence intergouvernementale des Nations unies, a publié en octobre 2018, un guide « [Migration et Agenda 2030 : un guide à l'usage des praticiens](#) », dont l'objectif est d'aider les décideurs politiques à intégrer les migrations à leurs plans de développement aux échelles locale et nationale. Il s'adresse à la fois à ceux qui travaillent déjà sur les migrations et à ceux qui souhaitent se saisir du sujet, en leur expliquant l'utilité du nouveau cadre apporté par l'Agenda 2030.



La première section présente les liens directs et indirects entre les migrations et l'Agenda 2030 pour identifier facilement les aspects des Objectifs de développement durable (ODD) pertinents. La deuxième section propose des orientations opérationnelles et des processus concrets de mise en œuvre des ODD qui concernent les migrations. Les cadres proposés sont à adapter aux spécificités nationales ou locales.

Les outils, études de cas et références déclinés dans l'ensemble du guide visent à aider les acteurs à s'engager auprès de leurs parties prenantes et définir des priorités cohérentes avec leur contexte. Le guide s'accompagne d'autres outils méthodologiques : un [livret](#) et un [poster](#) détaillant les liens existant entre migrations et ODD.

[En savoir plus](#)

INITIATIVES D'ACTEURS

Le projet « ODD et Migrations » : valoriser le rôle des migrations dans la réussite des Objectifs de développement durable

Le *Grdr Migration - Citoyenneté - Développement* est une association de solidarité qui s'engage pour la promotion sociale, culturelle et économique des migrants subsahariens en France et dans leurs régions d'origine. Le Grdr a lancé le projet « ODD et Migrations » qui vise une meilleure appropriation des enjeux liés aux Objectifs de développement durable (ODD) tout en valorisant le rôle joué par les migrations dans la réussite de ces objectifs.



Dans ce cadre, il organise des temps de rencontre et d'éducation populaire, comme par exemple un atelier qui s'est tenu en octobre sur : « Objectifs de développement durable & Pacte mondial des migrations : quelle place pour les diasporas dans ces enjeux internationaux ». Ils sont également à l'initiative du prix « J'M Jeunesse et Migrations » qui récompense les projets d'Education à la Citoyenneté

et à la Solidarité Internationale (ECSI) portés par des jeunes (18-35 ans). En collaboration avec l'Agence française de développement (AFD) et le programme européen Erasmus+, ils portent l'initiative « coup de pouce OSIM ». Cet appel à projets apporte un co-financement de 2500 euros aux Organisations de solidarité internationale issues des migrations (OSIM), pour réaliser des projets de sensibilisation mettant en avant les interactions entre ODD et migrations. Une mallette pédagogique numérique « ODD et Migrations » est également en cours de réalisation.

En savoir plus



Le peace boat : pour une mobilité durable, responsable et partenariale

« Peace boat » (le bateau de la paix) est une ONG disposant d'un statut consultatif à l'ONU. Le navire du même nom constitue un espace de dialogue et de plaidoyer de la société civile internationale : il a comme caractéristique d'être à la fois mobile et neutre vis-à-vis des États. C'est un lieu de formation, d'ateliers et de lectures publiques qui peut emporter jusqu'à 1000 passagers.



Avant / Après

Le voyage est considéré comme un bon moyen de décentrer les participants et de favoriser les rencontres et les échanges ; les thèmes de travail se définissent au gré des escales visitées. Il aborde notamment les enjeux de paix, d'éducation, d'environnement et plus globalement du développement durable.



Dans sa version actuelle, il reste un paquebot - avec ce que cela implique d'impacts environnementaux - mais la version 2020, dénommée « Ecoship », sera le nec plus ultra des navires écologiques.

On peut naturellement rejoindre le bateau -anglais indispensable et les participants sont principalement japonais- pour participer aux différentes activités et pour découvrir la culture traditionnelle japonaise.

En savoir plus

FOCUS : ODD ET RÉFUGIÉS

Vers l'adoption d'un Pacte mondial pour les réfugiés

Le préambule de l'Agenda 2030 souligne la nécessité de fournir des moyens d'action aux personnes vulnérables, notamment aux réfugiés, et rappelle l'obligation des États de traiter avec humanité les personnes déplacées. En 2016, les États Membres des Nations unies reconnaissent dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, leur responsabilité partagée dans l'accueil des réfugiés (toute personne ayant fui son pays en raison d'un risque de violence ou de persécution) et le soutien aux pays leur offrant refuge.



Cette année, l'Agence des Nations unies pour les réfugiés a élaboré un Pacte mondial spécifique aux réfugiés qui s'articule autour de quatre objectifs : soulager la pression exercée sur les pays d'accueil ; renforcer l'autonomie des réfugiés ; développer l'accès aux possibilités de réinstallation dans des pays tiers, promouvoir les conditions de retour volontaire vers le pays d'origine.

À ce jour, environ 60 % de la population réfugiée vit dans 10 pays, qui sont tous des pays du sud. Le Pacte mondial propose pour la première fois des outils précis et opérationnels pour placer la dignité et la sécurité des réfugiés au cœur de la coopération internationale.

En savoir plus



ODD et éducation aux réfugiés

L'Objectif de développement durable (ODD) n°4 vise à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, y compris les enfants en situation vulnérable (cible 4.5). Il est donc indispensable de porter une attention particulière aux enfants réfugiés. En 2017, sur les 25,4 millions de réfugiés dans le monde, 53 % étaient des enfants.



D'après le rapport [Left behind – Refugee education in crisis](#) de [l'Agence des Nations unies pour les réfugiés](#) (UNHCR), sur les 6,4 millions d'enfants en âge d'aller à l'école placés sous son mandat, environ 1 enfant réfugié sur deux va à l'école primaire, 1 sur 4 au collège ou lycée et seulement 1 % continue dans l'enseignement supérieur. Ces chiffres sont bien inférieurs aux moyennes mondiales : 91 % des enfants vont à l'école primaire, 84 % sont scolarisés dans le secondaire et 36 % dans le supérieur.

La scolarisation des réfugiés contribue à l'atteinte d'autres ODD (pauvreté, inégalité, travail décent, etc.). L'UNHCR appelle donc tous les gouvernements à inclure les enfants réfugiés et apatrides dans leurs systèmes nationaux d'éducation et incite les organisations non-étatiques à soutenir cette dynamique d'inclusion. Depuis 2012, l'organisme travaille également avec le programme [Educate a child](#) (EAC) permettant à des milliers d'enfants réfugiés d'aller à l'école en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient. En 2016, 287 862 enfants de réfugiés ont bénéficié d'une éducation primaire de qualité.

En savoir plus



Comment les Objectifs de développement durable s'emparent-ils du phénomène de l'apatridie ?

Plus de 10 millions de personnes dans le monde sont apatrides et près de 230 millions de naissances d'enfants n'ont jamais été enregistrées. En privant l'individu de sa citoyenneté, l'apatridie constitue une atteinte grave à de nombreux droits fondamentaux comme l'accès à l'éducation, l'emploi, la propriété, la participation politique ou la liberté de mouvement.



L'Assemblée générale des Nations Unies a, en 2003, confié à [l'Agence des Nations-Unies pour les réfugiés](#) (UNHCR) un mandat spécifique aux apatrides. Elle s'appuie aujourd'hui sur l'Agenda 2030 pour lutter efficacement contre les principales causes de l'apatridie et améliorer la situation juridique et sociale de ces derniers.

L'injonction « ne laisser personne de côté » constituant une des priorités de l'Agenda 2030, la lutte contre l'apatridie représente bien un enjeu des Objectifs de développement durable (ODD). Citons par exemple la pertinence de l'ODD5 face aux discriminations fondées sur le genre s'agissant de la transmission de la nationalité ; l'ODD16 qui promeut une société plus pacifique et inclusive ouvrant la voie à la mise en place d'un système mondial d'enregistrement des naissances ; l'ODD4 donnant accès à l'éducation, etc. Il est par ailleurs évident que tous les ODD visant à réduire les inégalités (ODD10), à éliminer la faim (ODD2), la pauvreté (ODD1) ou à promouvoir une croissance mieux partagée

(ODD8) concourent également à la lutte contre l'apatridie.

[En savoir plus](#)

Quelques définitions

Migrant - Au niveau international, il n'existe pas de définition universellement acceptée du terme « migrant ». Ce terme s'applique habituellement lorsque la décision d'émigrer est prise librement par l'individu concerné, pour des raisons « de convenance personnelle » et sans intervention d'un facteur contraignant externe. Ce terme s'applique donc aux personnes se déplaçant vers un autre pays ou une autre région aux fins d'améliorer leurs conditions matérielles et sociales, leurs perspectives d'avenir ou celles de leur famille. [\(OIM\)](#)

Migration - Déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit dans un pays entre deux lieux situés sur son territoire. La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur composition, leur durée, incluant ainsi notamment les mouvements des travailleurs, des réfugiés, des personnes déplacées ou déracinées. [\(OIM\)](#)

Réfugié - Le statut de réfugié est défini et protégé dans le droit international. Les réfugiés se trouvent hors de leur pays d'origine en raison d'une crainte de persécution, de conflit, de violence ou d'autres circonstances qui ont gravement bouleversé l'ordre public et qui, en conséquence, exigent une « protection internationale ». Le terme réfugié est défini par [la Convention de 1951](#) et son Protocole de 1967, ainsi que les instruments juridiques régionaux, comme [la Convention de l'OUA](#) de 1969.

[En savoir plus](#) (sur les termes clés)

[En savoir plus](#) (sur les questions les plus fréquentes)



[Pour consulter l'actualité des ODD](#)

Cette lettre est vôtre. Envoyez-nous vos infos, vos photos, les adresses des sites qui vous inspirent, à l'adresse : agendafrance2030@developpement-durable.gouv.fr



[S'abonner](#) / [Mettre à jour ses préférences](#) / [Se désabonner](#)
Si cet e-mail ne s'affiche pas correctement, cliquez sur ce lien
